



Devenez
VOLONTAIRE
dans l'armée de l'air

Volontaire militaire du rang (VMDR) ou Volontaire aspirant (VASP)

C'est pour moi si...

Je suis :

- de nationalité française,
- âgé(e) de 17 ans au moins à la date du dépôt de candidature et de 26 ans au plus à la date de signature du contrat,
- sans condition de diplôme (VMDR)
- à partir de bac +2 validé (VASP).

Comment postuler ?

Je dépose ma candidature auprès de la **section d'information et de recrutement (SIR)** ou du **bureau Air d'un Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA)**, à tout moment de l'année. Afin d'évaluer mes aptitudes, je passe une **visite médicale**, des **tests psychotechniques** et des **épreuves sportives**. Mon affectation en unité se fera en fonction des besoins et de mon niveau de compétence.

Comment se déroule ma formation ?

Une fois engagé(e), je reçois une **formation militaire** :

- d'une durée variable, environ **4 semaines** au sein de la formation administrative d'emploi (VMDR),
- d'une durée de **4 semaines** au sein du Cours spécial de formation des officiers (CSFO) à Salon-de-Provence (VASP).

Quelles sont mes perspectives professionnelles ?

Je signe un **contrat de volontariat de 12 mois**, renouvelable. Cela me permet de consolider mes acquis et élargir mes compétences professionnelles dans l'exercice de mon métier. Cette **première expérience professionnelle** peut être valorisée pour poursuivre une carrière dans le civil ou me permettre de poursuivre en contractant sous conditions un engagement comme militaire.

Quelle est ma rémunération ?

Je perçois une solde mensuelle :

En tant que VASP

- aviateur : 678 € net*
- aspirant : 797 € net*

En tant que VMDR

- aviateur : 678 € net*
- caporal : 700 € net*
- caporal-chef : 734 € net*

Si je le souhaite, je peux bénéficier d'un **hébergement** ainsi que de la **restauration** sur mon lieu de travail, à titre gratuit. Ma tenue est fournie.

* Au 1^{er} janvier 2019, pour un célibataire. A cette solde de base mensuelle peuvent s'ajouter des indemnités selon la situation familiale et l'affectation géographique. Montants non contractuels.

Rendez-vous dans l'un des **41 bureaux Air** des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ou dans l'une des **7 sections d'information et de recrutement (SIR)**

DEVENIR-AVIATEUR.FR

